

Balance de Trésorerie - TCR

Tableau de contrôle de régularité (TCR - OGBNC04) prévu par l'Administration fiscale				OGBNC04
Extrait de la documentation de l'Administration Fiscale (BOI-DJC-OA-20-10-20-20) Reconstitution de la déclaration n° 2035 au vu de la trésorerie				
Code EDI TDFC	Montants issus de la comptabilité et de la déclaration n° 2035 à reporter		montants	
AA	Solde comptable des comptes financiers professionnels en fin de période :			
	Banque n° 1 _____		Total :	
	Banque n° 2 _____	au 31 décembre		
	Banque n° 3 _____	ou à la fin de la		
	Espèces ou caisse _____	période d'imposition		
			+	
AB	Prélèvements personnels effectués			S O R T I E S
AC	Versements effectués au compte de la SCM ou de la SISA durant l'année			
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année			
AE	Acquisition d'immobilisations (montant HT si TVA récupérable et si tenue HT)			
AF	Quote-part privée des dépenses mixtes payées par les comptes professionnels (si méthode nette)			
AG	TVA payée au Trésor dans l'année (1)			
AX	TVA récupérable sur achat d'immobilisations (1)			
AY	TVA récupérable sur biens et services (1)			
AZ	Autres dépenses patrimoniales (détail)			
AH	TOTAL A			
AJ	Solde comptable des comptes financiers professionnels en début de période :			
	Banque n° 1 _____		Total :	
	Banque n° 2 _____	au 1er janvier		
	Banque n° 3 _____	ou au début de la		
	Espèces ou caisse _____	période d'imposition		
			+	
AK	Apports personnels effectués			E N T R E E S
AL	Quote-part de frais SCM (selon déclaration n° 2036 - hors quote-part amortissements)			
AM	Emprunt (capital reçu dans l'année)			
AN	Cession d'immobilisations (montant encaissé dans l'année)			
AW	TVA encaissée sur recettes (1)			
AP	Frais déduits dans la déclaration n° 2035 non payés par les comptes financiers professionnels et frais forfaitaires n'ayant pas donné lieu à mouvement financier (ex : indemnités kilométriques, forfait blanchissage).			
BZ	Autres recettes patrimoniales (détail)			
AQ	TOTAL B			
AR	RESULTAT THEORIQUE (Total A - Total B)			1
	Doit correspondre à l'Excédent (CA) ou à l'Insuffisance (CF) page 2035 B			
AS	Dépenses professionnelles déduites ligne BR (page 2035 A)	report BR		2
AT	Encaissements théoriques	(1) + (2)		3
AU	Recettes nettes déclarées ligne AG (page 2035 A)	report AG		4
AV	ECART entre recettes théoriques (3) et recettes déclarées (4)	(4) - (3) =		
<p>La situation est a priori normale lorsque l'écart est nul. Si l'écart est différent de 0, merci d'en identifier l'origine.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 20px; width: 100%;"></div>				

(1) si comptabilité tenue HT